



SOCIÉTÉ - HABITAT

Septembre 2021 • www.institutparisregion.fr

UNE SECONDE CHANCE GRÂCE AU DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

12

UNIVERSITÉS FRANCILIENNES SUR 15 PRÉPARENT AU DAEU

1 709

INSCRITS AU DAEU DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 EN ÎLE-DE-FRANCE

70 %

DES TITULAIRES DU DAEU CONTINUENT LEUR PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (LICENCE, BTS, DUT, ÉCOLE, ETC.)

92 %

DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE INDIVIDUELLE RÉGIONALE DE 1 000 € SONT DIPLÔMÉS DU DAEU

 **Région
île de France**

**L'INSTITUT
PARIS
REGION**

MÉCONNU DU GRAND PUBLIC, LE DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES (DAEU), CRÉÉ EN 1994, PERMET AUX PERSONNES QUI N'ONT PAS LE BACCALAURÉAT D'ACCÉDER AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES. LE BUT DE CE DISPOSITIF DE « SECONDE CHANCE » EST DE FAVORISER LA REPRISE D'ÉTUDES, AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, DE PROPOSER UNE RÉORIENTATION DE CARRIÈRE ET D'ENCOURAGER LA PROMOTION SOCIALE. LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE A CHARGÉ L'INSTITUT PARIS REGION DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION DU DAEU AFIN DE MESURER L'EFFICACITÉ DE CETTE FORMATION QU'IL FINANCE, DE MIEUX LA POSITIONNER ET LA VALORISER, ET D'EN CONNAÎTRE PLUS PRÉCISÉMENT LES PUBLICS, AVEC LEURS DIFFICULTÉS ET LEURS ATTENTES.

La possibilité de s'orienter, de se former et de s'insérer tout au long de la vie constitue un axe fort du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), voté en 2017 par la Région Île-de-France. Afin de lutter contre l'inégalité d'accès aux formations supérieures, tout en renforçant l'égalité des chances, la Région met en œuvre une politique volontariste avec un soutien important au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Il se concrétise par une subvention annuelle de fonctionnement aux universités et une aide individuelle proposée aux étudiants franciliens inscrits à cette formation, pour un total de 1,9 million d'euros en 2019. Créées en 2016, les aides individuelles ont été versées depuis à 3 900 bénéficiaires. Les inscriptions au DAEU connaissent néanmoins une forte baisse depuis six ans (-35%). Également observée à l'échelle nationale, cette tendance s'explique en partie par la hausse continue du nombre de bacheliers, passés de 65 % à 80 % d'une génération de Français entre 2010 et 2019¹. Le DAEU s'avère donc d'autant plus nécessaire pour reprendre des études, s'insérer sur le marché de l'emploi ou se reconverter professionnellement.

L'Institut Paris Region a procédé à l'évaluation de ce dispositif sur la période 2016-2019 en menant une enquête en ligne auprès de 1 138 étudiants (réponses exploitables), en collaboration avec les 12 universités franciliennes (sur 15) qui préparent au DAEU. Le but était à la fois de recueillir des données de suivi de parcours des étudiants, à partager avec l'ensemble des acteurs impliqués

LES DAEU A ET B

Le DAEU est ouvert aux candidats ayant interrompu leurs études depuis au moins deux ans. Ils devront avoir 20 ans au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de deux années d'activité professionnelle, ou avoir 24 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année d'obtention du diplôme. Le DAEU comporte deux filières et propose un apprentissage adapté pour suivre le cursus sur une à quatre années consécutives maximum si besoin, en journée ou avec les cours du soir sur site, ou par correspondance.

- **Le DAEU A : littéraire** (français et langue vivante obligatoires ; deux options parmi histoire, géographie, mathématiques, etc.). C'est cette spécialité qui réunit le plus d'inscrits (82 % en Île-de-France) et de diplômés, avec un meilleur taux de réussite (56 %) que le DAEU scientifique (30 %) en 2017-2018 (chiffres sous-estimés ne prenant pas en compte les préparations au diplôme effectuées sur plusieurs années).

- **Le DAEU B : scientifique** (français et mathématiques obligatoires ; deux options parmi langues vivantes, physique, chimie, etc.). Le DAEU B accueille une proportion importante d'étudiants sortis du système scolaire plus tardivement : au niveau de la terminale générale ou technologique, plutôt qu'au collège ou en classe de seconde. Les titulaires de ce DAEU s'inscrivent plus fréquemment dans les cursus d'enseignement supérieur (81 %). Cette option constitue aussi un tremplin pour entamer des études de médecine ou paramédicales.

- La formation continue à l'université (FCU) : www.daeu.fr
- Conseil régional d'Île-de-France : l'aide régionale pour le DAEU www.cutt.ly/jnEpUic ; plaquette recensant l'offre en Île-de-France www.cutt.ly/rmbov0v

(les universités, notamment, autres financeurs de ce diplôme), d'acquérir une meilleure connaissance des répercussions de cette formation en matière de promotions professionnelle et sociale, d'analyser l'intégration du DAEU aux autres dispositifs de formation continue et de « seconde chance », et enfin d'examiner sa visibilité et les moyens de communication mis en œuvre pour sa promotion auprès des publics cibles (étudiants et professionnels de l'orientation scolaire).

PUBLICS, SITUATIONS PERSONNELLES ET MOTIVATIONS

L'objectif du DAEU est de permettre aux non-bacheliers, qu'ils aient connu un accident dans leur trajectoire personnelle ou professionnelle, ou suivi un parcours scolaire atypique et non linéaire, de reprendre des études. Équivalent au baccalauréat, il est une opportunité pour accéder à l'enseignement supérieur, postuler à un concours administratif, ou simplement recevoir un diplôme attestant d'un niveau de culture générale. Cette reprise des études prend souvent la forme d'un rattrapage après un passé scolaire ou professionnel complexe, voire douloureux, mais peut aussi marquer une volonté de rupture pour s'engager dans une autre voie. Aussi les étudiants du DAEU constituent un public particulièrement diversifié en matière de niveaux scolaires, raisons de décrochage et motivations.

Le profil des étudiants

Parmi les étudiants inscrits, une minorité a quitté prématurément le système éducatif au niveau du collège (7 %), la majorité au niveau du lycée d'enseignement général ou technologique (6 % en seconde, 11 % en première et 31 % en terminale) et au lycée professionnel (28 %).

Les femmes sont majoritaires dans cette formation (56 %) et les étudiants étrangers représentent près de 13 % des inscrits. Parmi eux, 13 % possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu dans leur pays d'origine. Le DAEU permet aussi à certains de perfectionner leur maîtrise de la langue française.

Au cours de la période 2016-2019, la plupart des étudiants qui ont préparé ce diplôme, sur site universitaire ou à distance (possibilité offerte à l'Université de Paris, Sorbonne Université et Sorbonne Paris Nord), ou en partenariat avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned), se démarquent par leur jeunesse : 57 % ont moins de 26 ans. En France, c'est cette frange la plus jeune qui retourne plus facilement aux études : 22 % des non-diplômés de l'enseignement secondaire en 2010 ont repris des études d'une durée supérieure à six mois au cours des sept années ayant suivi leur abandon scolaire. Un retour qui peut s'expliquer par les difficultés d'insertion professionnelle des non-diplômés et les conditions d'exercice des professions non qualifiées ou jugées peu valorisantes². Cette reprise des études est facilitée lorsque les étudiants résident encore chez leurs parents.

Les motivations

Les raisons invoquées de la sortie du système éducatif sont d'ordre familial (situation de rupture, changement de pays, immigration, éducation des enfants, etc.), relatives à des problèmes de santé ou de phobie scolaire, ou encore liées à une mauvaise orientation.

Pour 72 % des étudiants enquêtés, c'est le désir de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur qui les conduit au DAEU. Plus de la moitié d'entre eux considèrent ce diplôme comme un tremplin, dans une perspective d'évolution professionnelle. Certains souhaitent sortir de l'enchaînement des petits contrats précaires pour trouver une situation plus stable et un emploi plus qualifié. Pour d'autres, il s'agit d'une remise à niveau scolaire ou d'un moyen de ne plus être stigmatisé en tant que personne non diplômée. Le DAEU peut enfin constituer la première étape de la reconversion professionnelle.

L'IMPACT DE LA FORMATION SUR LES SUITES DES PARCOURS ÉTUDIANTS

L'enquête a permis de mesurer les taux d'échec et de réussite de la formation. L'évaluation du dispositif avait également pour objectif d'examiner « l'après-DAEU » et son impact social (inscription dans un cycle de l'enseignement supérieur, obtention d'un diplôme, inscription à des concours administratifs ou autre projet), tout comme les répercussions de l'aide individuelle régionale sur le parcours des bénéficiaires.

De nombreuses réussites et un faible taux d'abandon en cours de formation

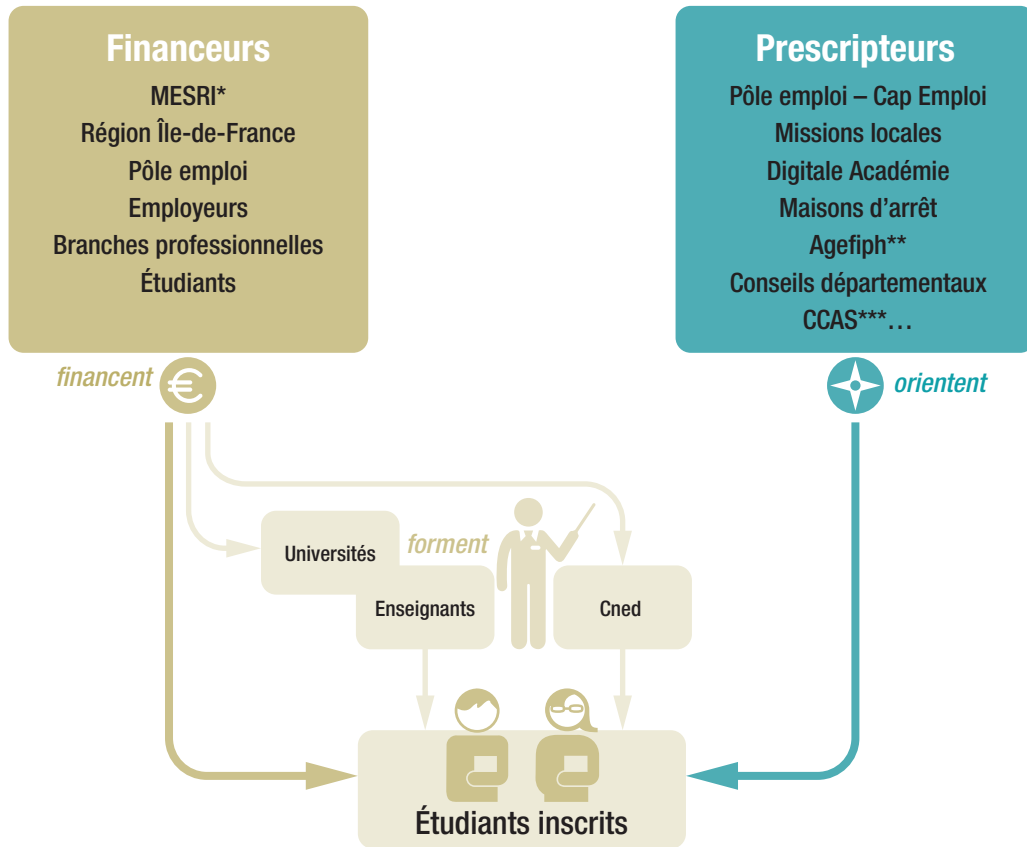
L'enquête réalisée entre 2016 et 2019 révèle que 85 % des inscrits ont suivi l'intégralité du cursus et que 7 % préparent encore leur diplôme. Seuls 8 % ont abandonné la formation en cours de cycle, données à nuancer avec celles recueillies par les universités sur l'année 2018-2019, qui estiment le taux d'abandon à 20 %. Cependant, neuf étudiants sur dix ayant passé les examens ont obtenu leur DAEU – un chiffre confirmé par les universités.

Les raisons d'abandon le plus souvent invoquées sont les difficultés à concilier l'emploi du temps de la formation avec une activité professionnelle (28 %), les entraves d'ordre financier et matériel, la santé, la non-adéquation de la formation avec les attentes de l'étudiant (5 % chacune), ou encore la réorientation vers un autre projet préparé simultanément (réussite à un concours d'entrée dans une école, inscription à une licence après validation des acquis par l'expérience/VAE, création d'une entreprise, etc.).

De nouvelles perspectives après le DAEU

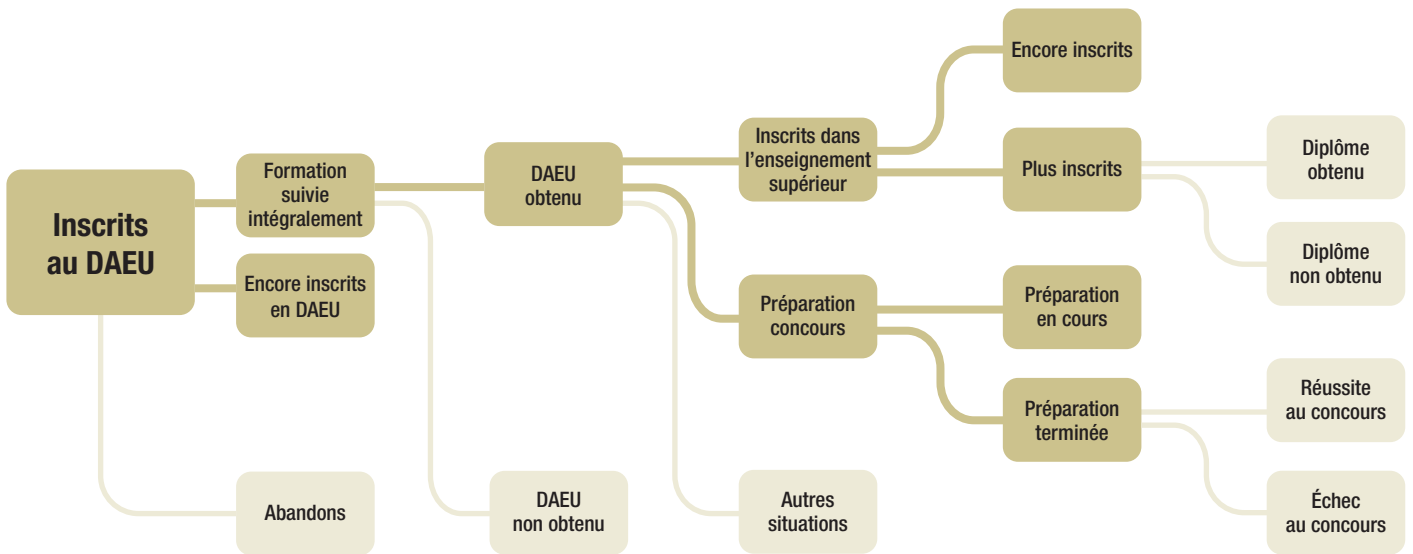
Une majorité des titulaires du DAEU (70 %) a entamé un parcours dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 65 % se sont inscrits en licence, 6 % dans une autre formation universitaire (diplôme universitaire technologique/DUT, préparation aux études médicales, etc.), 14 % en BTS et 9 % dans une école (paramédicale, ou sociale pour 5 %). Un diplômé sur

LES PARTIES PRENANTES DU DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES (DAEU)



* MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 ** Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
 *** CCAS : Caisse centrale d'activités sociales

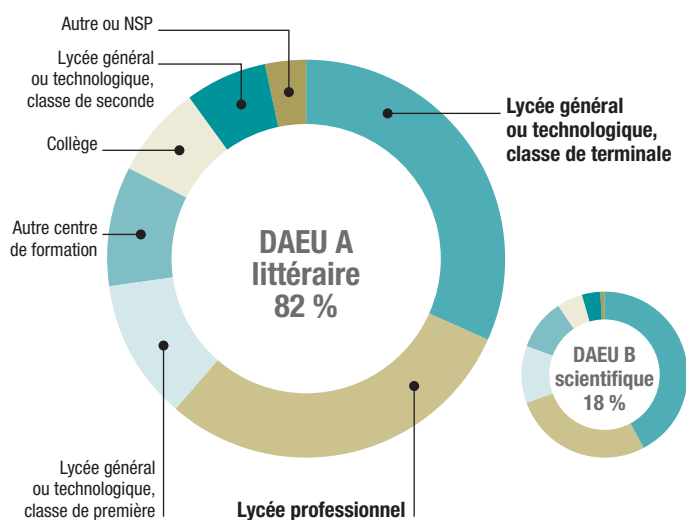
LES ÉTAPES DU PARCOURS D'ÉTUDE



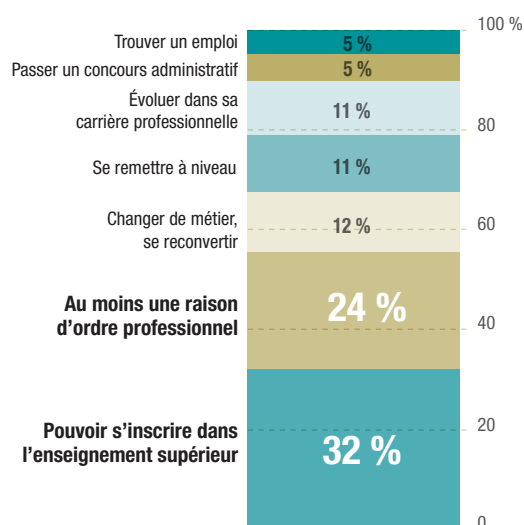
■ Étapes du parcours d'étude ■ Fin du parcours d'étude



DERNIER ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ

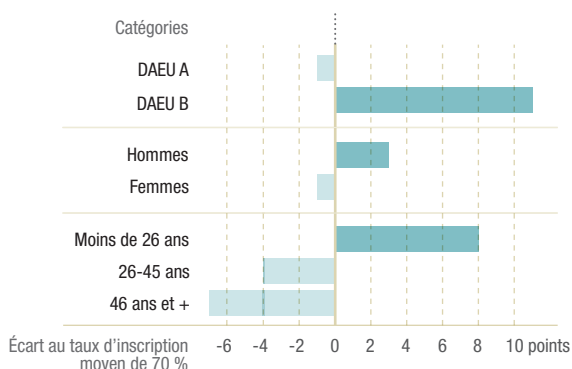


MOTIVATIONS DES ÉTUDIANTS À L'ENTRÉE EN FORMATION

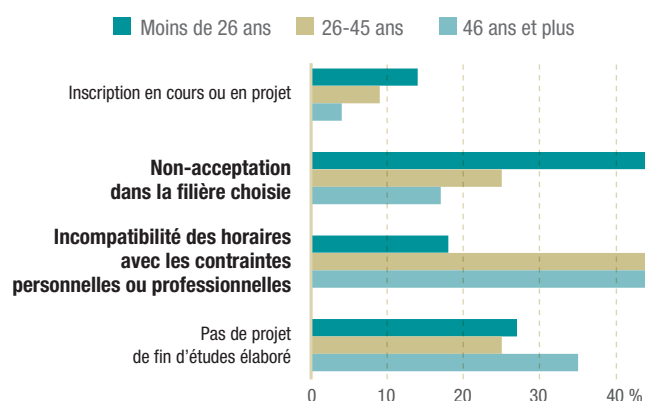


TAUX D'INSCRIPTION DES DIPLÔMÉS DU DAEU DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

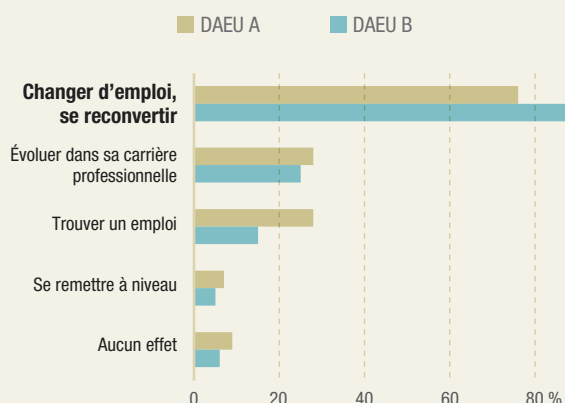
Taux d'inscription moyen pour l'ensemble des diplômés **70 %**



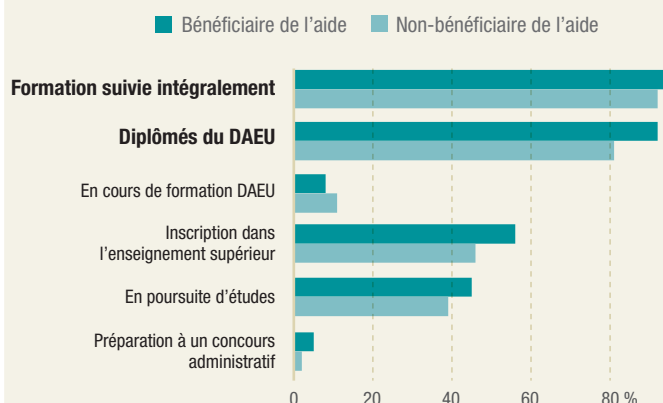
MOTIFS DE NON-POURSUITE DES ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



EFFETS DE LA FORMATION SUR L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



EFFETS DE L'AIDE RÉGIONALE SUR LE PARCOURS DAEU ET SES SUITES



vingt a préparé un titre professionnel ou certificat de compétence professionnelle (CCP). Environ 6 % des diplômés ont préparé un concours de la fonction publique, à la suite du DAEU ou après un parcours dans l'enseignement supérieur. La poursuite des études supérieures est plus fréquente chez les titulaires du DAEU B scientifique (voir encadré p. 2), les étudiants de moins de 26 ans et le public masculin. Si certains n'avaient pas de projet très élaboré en préparant le diplôme, ils sont nombreux à développer une certaine appétence pour les études, et à définir une orientation scolaire et professionnelle en cours de formation.

Ceux qui n'ont pu poursuivre au-delà du DAEU invoquent les horaires universitaires incompatibles avec leurs obligations familiales et professionnelles, ou le manque d'encadrement adapté aux publics spécifiques (par exemple, la préparation à la licence avec les cours du soir).

Les titulaires enquêtés reconnaissent en premier lieu que le diplôme représente une opportunité pour changer d'emploi ou envisager une reconversion professionnelle. Pour d'autres, c'est un pas pour engager une évolution professionnelle, accéder à l'emploi ou simplement combler des lacunes scolaires. Si cette formation n'est pas toujours reconnue par les employeurs, la plupart des étudiants confirment avoir retrouvé une dynamique d'évolution personnelle et professionnelle, même lorsqu'ils n'ont pas validé leur diplôme.

Les effets de l'aide individuelle régionale

La Région Île-de-France soutient les étudiants franciliens inscrits au DAEU en leur proposant une aide de 1 000 € pour l'ensemble de leur cursus (de un à quatre ans maximum, fractionnable selon le choix de l'étudiant). Le versement est effectué en deux fois, sous la forme d'un acompte et d'un solde réglé sous conditions d'assiduité aux cours et de présentation à l'examen terminal.

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à solliciter cette bourse : de 49 % des inscrits en 2016 à 83 % en 2018. Elle leur permet de couvrir les dépenses liées au suivi de cette formation : frais d'inscription, de transport, d'équipements et de fournitures (ordinateur, livres, etc.), ou encore de garde d'enfants. Elle constitue une motivation pour s'inscrire à la formation ou pour la poursuivre si elle s'étale sur plusieurs années, comme souvent pour les salariés.

Les étudiants bénéficiaires de cette aide sont plus nombreux à être allés au bout du parcours DAEU et à avoir obtenu leur diplôme. La part des bénéficiaires diplômés est de 92 %, contre 81 % pour les non-bénéficiaires. Plus de la moitié des bénéficiaires ont également poursuivi leurs études après le DAEU : 56 %, contre 46 % pour les non-bénéficiaires.

DES PROPOSITIONS DE REVALORISATION DU DAEU

Si certains étudiants n'avaient pas encore achevé leur formation au moment de l'enquête, leurs témoignages ont pu apporter une connaissance précise sur leurs difficultés de parcours et

diverses attentes, permettant d'élaborer des recommandations pour le repositionnement du DAEU. En lien avec les parties prenantes, le conseil régional et les 12 universités concernées, 34 recommandations ont ainsi été établies, combinant des actions de communication liées aux contenus et à l'encadrement pédagogiques, aux modalités d'accès à la formation puis aux études supérieures. En voici quelques exemples.

Des actions de communication à lancer

Le caractère trop confidentiel du DAEU est son principal point faible. Souvent méconnu des étudiants et des acteurs chargés de l'orientation, cette lacune engage à déployer un plan de communication sur deux axes : auprès d'un large public à travers une campagne d'information, à l'image des spots déjà diffusés sur BFM Paris, ainsi qu'auprès d'acteurs plus ciblés, comme les conseillers d'orientation et les personnels du Service public régional de l'orientation (SPRO), grâce à des actions d'information et à la diffusion d'une plaquette.

Une pédagogie et un encadrement renouvelés

Afin de dérouler un parcours plus confortable aux étudiants et d'éviter les décrochages pendant la formation, il conviendrait de s'assurer des niveaux requis en proposant davantage de formations préparatoires au DAEU, déjà mises en place par certaines universités. Un « pré-DAEU » qui impliquerait également un soutien financier régional. La distribution des programmes en amont de l'inscription donnerait aux postulants une idée du niveau requis, les engageant si nécessaire dans une démarche préparatoire.

Des cours de soutien en français et des sessions pour obtenir les prérequis grammaticaux pourraient être développés. L'enseignement en petits groupes, ainsi que la mise à disposition de ressources en ligne et d'annales sont autant de conditions et d'outils qui éviteraient de mettre les étudiants en situation de difficulté ou d'échec. En ce sens, en fin de parcours, les examens de rattrapage seraient à généraliser.

En ce qui concerne l'accès aux études supérieures après le DAEU, un accueil et un accompagnement ajustés pour l'entrée en première année de licence permettraient une meilleure intégration universitaire. Certaines universités ont déjà institué un système pédagogique spécifique. Malgré la dispersion des diplômés dans la pléthore de cursus, la sensibilisation des enseignants aux difficultés rencontrées par ces publics est nécessaire. La formation en licence par les cours du soir est fortement plébiscitée et le développement de formations en alternance dans l'enseignement supérieur est par ailleurs à étudier.

Un financement plus adapté

Le DAEU ne relevant pas de l'insertion professionnelle immédiate, il n'est guère soutenu par Transitions Pro Île-de-France (financement de projets de reconversion) et Pôle emploi, qui refusent la majorité des dossiers présentés. Un partenariat

LE DAEU SE PRÉPARE AUSSI EN MILIEU CARCÉRAL

L'université Paris-Diderot dispense des formations aux prisonniers, qui peuvent notamment préparer le DAEU dans sa spécialité littéraire (A) uniquement. C'est la Section des étudiants empêchés (SEE), créée en 1974, qui assure la coordination pédagogique et le suivi des étudiants dans plusieurs établissements pénitentiaires franciliens : Paris-La Santé (14^e arrondissement), Fresnes (94), Osny (95) et Poissy (78), et à distance dans une vingtaine de centres en région. En Île-de-France, l'enseignement s'effectue « dans les murs », les centres de détention disposant de salles de cours dans lesquelles les professeurs peuvent intervenir. Malgré des conditions d'apprentissage rudes, le DAEU est plébiscité du fait de plusieurs facteurs : le rajeunissement de la population carcérale, la concision de la formation (quatre matières) et le cursus préparé sur une année (renouvelable trois fois). Les programmes, l'examen terminal et le jury sont les mêmes que sur le campus universitaire. La Région Île-de-France soutient cette formation en milieu carcéral à travers le Pacte régional d'investissement dans les compétences (Pric), car la demande d'aide régionale individuelle prévue pour les étudiants du DAEU, qui s'effectue en ligne sur le site du conseil régional, n'est pas possible techniquement dans un contexte où l'accès à l'informatique est strictement réglementé.

pourrait être engagé entre ces institutions et la Région Île-de-France pour une participation aux frais de formation. Une analyse budgétaire et financière globale permettrait d'étudier l'opportunité d'autres partenariats, de développer le financement du diplôme et de l'adapter encore aux besoins des étudiants.

Une articulation avec les autres dispositifs régionaux

La formation au DAEU mériterait d'être mieux adossée à d'autres dispositifs régionaux en faveur de la formation continue et de la valorisation des compétences. Le financement de cours de soutien pour le pré-DAEU pourrait s'articuler à celui du Pacte régional d'investissement dans les compétences (Pric). Une passerelle avec les filières prioritaires financées par la Région, notamment les formations sanitaires et sociales ainsi que les formations numériques, pourrait être établie à travers une « cordée de la réussite » des promotions DAEU. Par ailleurs, l'offre de formation à distance s'inscrit tout à fait dans le dispositif régional « Accès de proximité à l'enseignement supérieur par le numérique en Île-de-France ».

Les récits et les parcours des étudiants du DAEU témoignent de l'inscription particulière de ce diplôme dans l'offre de formation continue. La formation des adultes, majoritairement au bénéfice des salariés, et principalement à ceux des moyennes et grandes entreprises, vient satisfaire les objectifs d'adaptation des personnes aux transformations du travail et de l'entreprise. L'apprentissage, l'actualisation des compétences ou la reconversion professionnelle doivent ouvrir directement sur un changement de métier ou de secteur.

Si ces motifs guident en filigrane les candidats au DAEU, ces derniers cheminent sur une autre trajectoire, où la dimension personnelle prend le pas sur la stricte visée de l'employabilité, et avec un bénéfice souvent non immédiat. Ce diplôme rappelle ainsi le rôle crucial joué par la formation, tant en matière de construction personnelle que d'acquisition de compétences, ceci pouvant expliquer que 32 % des inscrits au DAEU financent eux-mêmes leur formation³.

En dépit de l'atypie et de la discrétion du dispositif, le DAEU représente, en 2015, 11 % des 52 500 diplômes nationaux de la formation continue universitaire⁴. Dans sa mission de service public pour la diffusion du savoir, mais aussi la reprise des études et la formation professionnelle des adultes, l'université se trouve d'année en année confrontée à des surcroûts d'effectifs, ce qui oblige à repenser les modalités d'exercice du droit à l'éducation, à l'éducation permanente, et de la formation tout au long de la vie (FTLV), préconisées par des instances internationales comme l'Unesco, l'OCDE et l'UE. Quelles nouvelles pratiques éducatives, quels encadrements pédagogiques et nouveaux espaces seraient à développer afin de ne pas perdre des publics déjà éloignés de l'université ? Le conseil régional expérimente ainsi à travers son appel à projets « Accès de proximité à l'enseignement supérieur par le numérique en Île-de-France » une université « alternative », délocalisée au sein des territoires et prenant place dans des tiers lieux de l'enseignement supérieur ou « classiques ». Inspiré de la Digitale Académie créée à Montereau-Fault-Yonne (77), ce programme a permis de labelliser les premiers sites de Chanteloup-les-Vignes (78) et Garges-lès-Gonesse (95). Ces structures ouvrent un nouveau champ pédagogique. Elles proposent un rapport au savoir et un usage de l'université renouvelés, en associant cours classiques sur site et outils de e-learning. La formation au DAEU, également délivrée dans ces tiers lieux, pourrait connaître un regain d'intérêt grâce à une meilleure accessibilité et attirer de nouveaux publics : jeunes éloignés de l'enseignement supérieur (desserte en transport, contraintes géographiques, familiales, financières, etc.) ou personnes cumulant emploi et études, pour qui cette nouvelle possibilité offrirait une meilleure articulation avec leurs contraintes professionnelles et personnelles. ■

Corinne de Berny-Riche et Isabelle Barazza, chargées d'études département Société et habitat (Martin Omhovère, directeur) avec la collaboration de Simon Mougin et Agnès Parnaix, mission Planification (Sandrine Barreiro, directrice)

1. France. *Portrait social*, édition 2020, Insee.

2. Mora Virginie, Robert Alexie, « Qui cherche à obtenir un nouveau diplôme après la formation initiale ? Sociographie des reprises d'études, en France, depuis la fin des années 1990 », dans « Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? », *Céreq échanges*, n° 14, février 2020. <https://cutt.ly/0n2co0U>

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION EN CHEF

Laurène Champalle

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Sylvie Castano

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr



RESSOURCES

- Berny Corinne de, Parnaix Agnès, Mougin Simon, *Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Évaluation pour l'Île-de-France*, L'Institut Paris Region, janvier 2021.



- Beaupère Nathalie, Borrás Isabelle, Bosse Nathalie, « Le diplôme d'accès aux études universitaires, entre promesses et réalité », dans « Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? », *Céreq échanges*, n° 14, février 2020. www.cutt.ly/0n2co0U.
- David Renaud, DAEU. *Une floraison de réussites*, faculté Jean-Monnet, université Paris Sud, juin 2019.
- Mora Virginie, Robert Alexie, « Retours précoces sur la voie des diplômes : vers une formation "tout au long du début de la vie" ? », *Bref*, n° 360, Céreq, 2017.
- Rodriguez Katia, « Les étudiants préparant le DAEU », *Note d'Information*, n° 06.02, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, janvier 2006.

Textes officiels

- « Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence et favoriser la mobilité internationale des étudiants », rapport pour la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France, CP 2017-511, novembre 2017.
- « Relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence », rapport pour le conseil régional d'Île-de-France, CR 96-16, mai 2016.
- « Promotion sociale et sécurisation des parcours professionnels : soutien régional à la formation professionnelle des salariés, dans le cadre du schéma régional des formations », rapport-cadre pour le conseil régional d'Île-de-France CR 59-08, octobre 2008.
- Arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.

